

Ville / village : *Saint-Jean-de-Luz*

Nom de la liste : *Un projet, une équipe, une dynamique.*

Nom, prénom et contact de la tête de liste :

Peyuco DUHART

Pacte de transition énergétique Pays Basque 2014 - 2020

Conscients-tes de la nécessité absolue d'agir contre le changement climatique et pour la transition écologique et énergétique, si nous sommes élus-es,

NOTRE LISTE S'ENGAGE A :

(Cocher tout ou partie des huit engagements)

Économiser l'espace

(Urbanisme fiche n°3 - page 37)

L'étalement urbain a constitué la réponse apportée ces dernières années à l'augmentation de la population en Pays basque. Cette stratégie a renforcé le besoin de transports et donc la pollution ; en outre elle a continuellement réduit les espaces naturels et agricoles, mettant en danger la souveraineté alimentaire du territoire.

Dans le cadre d'une révision du document d'urbanisme communal, notre liste s'engage à donner la priorité au renouvellement urbain, à ne pas artificialiser davantage d'espaces naturels et agricoles et à utiliser au besoin le Droit de Prémption Urbain (en sollicitant si nécessaire l'EPFL).

Développer la pratique quotidienne des modes actifs (marche et vélo)

(Mobilité n°3 - p. 44 et Mobilité n°5 p. 46)

Il s'agit d'encourager par une communication soutenue et l'exemple donné les modes de déplacement actifs, et bien évidemment d'en assurer la faisabilité en parallèle. Pour cela notre liste s'engage à imposer la réduction de la vitesse des véhicules motorisés - développement de zones 30 km/h et zones de rencontre à 20 km/h -, à réaliser des aménagements continus et sécurisés, à poser des glissières de sécurité le long des accotements en rase campagne.

Suivre et optimiser les consommations énergétiques

(Energie n°1 - p. 44)

La désignation d'un adjoint à l'énergie au sein de l'équipe municipale est un préalable indispensable. En suivant périodiquement ses consommations énergétiques, notre commune enclenchera une démarche vertueuse : réduire ses consommations, quantifier les économies réalisées, poursuivre l'amélioration des performances énergétiques de la commune et développer les énergies renouvelables.

Enclencher la réhabilitation énergétique du patrimoine bâti public

(Bâtiment n°1 - p. 56)

Il est nécessaire de privilégier la réhabilitation de l'existant à la construction neuve, celle-ci étant trop consommatrice d'énergie grise et d'espace. La réhabilitation énergétique, en plus de permettre la réduction de consommation d'énergie, sera créatrice d'emplois non délocalisables. En outre, elle sera l'occasion d'entraîner les artisans dans de nouvelles pratiques, en phase avec les exigences de la performance énergétique. Notre liste s'engage ainsi à réaliser un audit énergétique de l'ensemble des bâtiments et à initier la rénovation très performante de l'un d'entre eux au minimum, en visant l'objectif passif.

